MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2647

23 octobre 2013

SOMMAIRE

Alymere Investments S.à r.l127023	One S.à r.l
Ambolt Capital S.à r.l	Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA
BL Holdings S.à r.l127039	
Café DUPA S.à r.l127016	Panattoni Luxembourg II S.à r.l 127026
Celestica European Holdings S.à r.l 127016	Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie)
Femiro S.à r.l	127054
Ferala S.à r.l	Perfact S.A
Global Corporate Investments S.A 127016	Pic 2 S.à r.l
Growth Holding I S.à r.l127041	Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l 127018
Guardian Glass S.A127017	Poseidon JV S.à r.l
Guardian Hungary Investments S.à r.l 127016	Praxis Luxembourg S.A127012
Guardian International Services and Trans-	QGX Golden Hills S.àr.l127010
actions S.A	QGX Metals S.àr.l
Guardian Poland Investments S.à r.l 127017	Rafael Productions S.à r.l
Helium Securities S.C.A	REI Latin America I S.à r.l
Henderson Fund Management (Luxem-	Renewable Energy Infrastructures AG127013
bourg) S.A127053	Rubis Investments S.A127013
Horizont Immobilien S.A	S&B Minerals Participations 2 S.A 127013
Hundred S.à r.l127019	SB Partners Advisory (Lux) S.à r.l 127012
ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A127018	Secure Capital S.A
Ikaros S.A	S-Electrogroup S.A
Ilem Minerals and Minings S.A127019	Shercock S.à r.l
Ilem Minerals and Minings S.A127020	Skyros S.A127013
Ilem Minerals and Minings S.A127020	Thiercompany S.A
Ilion SPF127019	Torkret GmbH127015
Immobilière Arenberg S.A127020	Torrus Funds127010
Independent International Services Com-	Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l
pany S.à r.l	Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l.
Invest in Luxemburg S.A127020	127015
Jamar S.A. SPF127019	Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.
JPMorgan Private Bank Funds I127020	
KKR Asia S. à r.l127034	UK Students Ewer Street S.à r.l127016
Masa Investments S.à r.l	UPS Corporate Finance S.à r.l 127014
Monescarsel S.A127055	

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Le bilan de la Société au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour TORRUS FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126177/12.

(130153223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 137.300.

Rectificatif du dépôt numéro L120121068 déposé le 16 juillet 2012.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126180/13.

(130153176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Femiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 142.241.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère Meyers S.A., ayant son siège social au 2, rue de Breedewues, L-1259 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126484/12.

(130153980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

QGX Golden Hills S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.489.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 septembre 2013 que:

- la démission de Monsieur Carlo Schneider, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 1 er septembre 2013;
- Madame Roberta Masson, née le 11 septembre 1967 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de la société avec effet au 1 ^{er} septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126720/17.

(130154346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

QGX Metals S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.488.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 septembre 2013 que:

- la démission de Monsieur Carlo Schneider, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 1 er septembre 2013;
- Madame Roberta Masson, née le 11 septembre 1967 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de la société avec effet au 1 ^{er} septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126721/17.

(130154345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.122.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIC 2 SARL

P. STOCK / J-M. PUEL

Gérant de catégorie B / Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2013126712/12.

(130154037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Perfact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.589.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013126710/10.

(130153976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Rafael Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 155.436.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Gérant unique de la société tenue en date du 3 septembre 2013 que le siège social de la société est transféré de 4, Op der Haart L-9999 Wemperhardt (Grand-Duché de Luxembourg) à 4A, Op der Haart L-9999 Wemperhardt (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126725/15.

(130153700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 157.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126697/10.

(130154237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Mr. Robert Kimmels Administrateur délégué

Référence de publication: 2013126704/12.

(130153916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.017,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 130.137.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2013126735/12.

(130154130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Secure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 131.431.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126750/10.

(130154208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

SB Partners Advisory (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 167.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126758/10.

(130154144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Rubis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.429.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013126744/12.

(130153662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Renewable Energy Infrastructures AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.275.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RENEWABLE ENERGY INFRASTRUCTURES AG

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013126736/13.

(130154132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Skyros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société SKYROS S.A.

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 5 septembre 2013 a pris les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de M. Philippe STROESSER comme membre du conseil d'administration.
- 2. L'assemblée générale nomme comme nouveau membre du conseil d'administration, dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2015: M. Joe THIELEN, juriste, né le 20 novembre 1958 à Luxembourg, domicilié à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013126771/14.

(130154341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

S&B Minerals Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.971.

EXTRAIT

En date du 5 septembre 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul de son poste de gérant B de la société est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 22 août 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annual approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126747/15.

(130154222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

S-Electrogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 53.599.

Extrait de la résolution unique prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 3 septembre 2013

Il a été décidé de nommer Maître Christian STEINMETZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 30, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Ce mandat prendra fin le 3 octobre 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait confirme

Pour S-Electrogroup S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013126748/15.

(130153849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Shercock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.629.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013126751/12.

(130154379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Thiercompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 71.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THIERCOMPANY S.A.

Référence de publication: 2013126795/10.

(130153684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

UPS Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.417.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Ernest CABALLERO de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 août 2013.

Depuis cette date, Monsieur Philippe DAELEMANS est gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

UPS Corporate Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126834/17.

(130153934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Torkret GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1A, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.074.

Eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der Torkret GmbH, S.àr.l. fand am 04.08.2013 statt.

Die HWP Handwerkspartner AG ist alleinige Gesellschafterin der Torkret GmbH, S.àr.l.

Als gesetzmäßige Vertreter der HWP Handwerkspartner AG beschließen Herr André Ryschka und Herr Marc Eberhardt unter Verzicht aller Frist- und Formvorschriften folgendes:

Herr Achim Schmitz wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Weiter Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Harrislee, den 04.08.2013.

André Ryschka / Marc Eberhardt.

Référence de publication: 2013126797/14.

(130153690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.

Gérald Welvaert / Xenia Kotoula

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013126800/12.

(130154058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2013.

Gérald Welvaert / Xenia Kotoula

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013126801/12.

(130154070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Masa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.700.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 26 août 2013

- 1. Monsieur Donovan ANDRE a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. Monsieur Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MASA INVESTMENTS S.àr.I.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127220/16.

(130155055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

UK Students Ewer Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 154.728.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126213/13.

(130153025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Guardian Hungary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.225,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 135.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Guardian Hungary Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126509/13.

(130153824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126519/10.

(130153941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.168.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127003/9.

(130155151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Café DUPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 162.070.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126987/9.

(130155065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Guardian Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Guardian Glass S.A.

Signature

Référence de publication: 2013126525/13.

(130153818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport de gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Guardian International Services and Transactions S.A.

Signature

Référence de publication: 2013126526/13.

(130153819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Guardian Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.372.400,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 85.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Guardian Poland Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126527/12.

(130153826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Poseidon JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.535.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 juillet 2013 que Segestia Holding GmbH, associé de la Société, a transféré l'ensemble de ses cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues dans la Société à CEREP GP, L.L.C., une société (limited liability company) immatriculée auprès du Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3403945 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127279/16.

(130154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Helium Securities S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013126536/12.

(130153724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Horizont Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.142.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013126540/12.

(130153698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 50.858.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Marco Santolini

Gérant

Référence de publication: 2013126560/12.

(130154168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127278/9.

(130155117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.631.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127264/9.

(130155119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Hundred S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013126533/12.

(130154288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ikaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés en date du 27 juin 2013 n° L130105078

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126562/11.

(130154196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ilem Minerals and Minings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013126563/11.

(130153671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ilion SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.616.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2013126566/10.

(130153911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Jamar S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 13.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126582/10.

(130154418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ilem Minerals and Minings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.595.

Rectificatif du dépôt L130153584

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2013126565/12.

(130154252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ilem Minerals and Minings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2013126564/11.

(130153972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Immobilière Arenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.970.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2013.

IMMOBILIERE ARENBERG S.A.

Le conseil d'Administration

Référence de publication: 2013126568/13.

(130153854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127163/9.

(130154709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Invest in Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127148/9.

(130154985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

IISCOM S.à r.l., Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 179.941.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Ann Angele DE JAEGER, entrepreneuse, née à Aalst (Belgique) le 30 mars 1965, demeurant à L-1858 Luxembourg, 1b, rue de Kirchberg (ci-après la «Comparante»).

Ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1 ^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société a pour objet principal toutes activités de commerce, la vente et la représentation de tous produits et marchandises, ainsi que toutes prestations de services administratifs.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société aura la dénomination de «Independent International Services Company S.à r.l.», en abrégé «IISCOM S.à r.l.».
 - Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.
 - Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.
 - Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2013.

Frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associée unique

1) Est nommée gérant unique de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

Madame Ann Angele DE JAEGER, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, E. DELOSCH.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2013. Relation: MER/2013/1808. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125894/130.

(130153065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.203.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Alymere Investments Two Limited (the "Sole Shareholder"), an exempted limited company incorporated with limited liability in the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

here represented by Mr. Nicolas WIDUNG, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 July 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Alymere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.462, incorporated on 23 March 2007 pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 965 of 24 May 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2111 of 7 October 2010.

The appearing party requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole

shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

First resolution

The Sole Shareholder decides to convert all the shares in the Company into non redeemable ordinary shares.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate Article 6 of the Articles of the Company so that it reads as follows:

" Art. 6. Share Capital - Shares.

- A) Share capital
- 6.1 The share capital of the Company is represented by ordinary shares (the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.
- 6.2 The issued share capital of the Company is fixed at one million two hundred and three thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 1,203,600.-) divided into two million six thousand (2,006,000) Shares having a nominal value of sixty pence (GBP 0.60), each and an aggregate share premium of two billion seven hundred ninety-nine million eight hundred eighty-five thousand five hundred fifty-seven Pounds Sterling and thirty pence (GBP 2,799,885,557.30).
- 6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium) and shall rank pari passu.
- 6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.
 - B) Rights of Shares
 - 6.5 Each Share gives right to one (1) vote.
 - 6.6 The Shares shall not be redeemable.
 - C) Authorised share capital
- 6.7 The Company shall have an authorised share capital of two million four hundred seven thousand two hundred Pounds Sterling (GBP 2,407,200.-) divided into four million twelve thousand shares (4,012,000) Shares having a nominal value of sixty pence (GBP 0.60), each and an aggregate share premium of five billion five hundred ninety-nine million seven hundred seventy-one thousand one hundred fourteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 5,599,771,114.60) to be used in order to issue new shares.
- 6.8 The board of managers is hereby authorised to issue further Shares in an amount up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under these articles of association.
- 6.9 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.
- 6.10 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend Article 6.2 in order to record the change and the Company's management is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with law.
- 6.11 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.
- 6.12 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to close the current financial year of the Company, which started on 1 January 2013, with effect from 1 August 2013 and to open a new financial year on 2 August 2013, which will close on 31 December 2013.

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'août,

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Alymere Investments Two Limited, (l'"Associé Unique") une société à responsabilité limitée exemptée constituée sous le droit des lles Caïmans, ayant son siège social situé au P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands et son principal lieu d'activité au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom,

ici représentée par Monsieur Nicolas WIDUNG, avocat à la Cour, ayant pour adresse professionnelle 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique d'Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462, constituée le 23 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 le 24 mai 2007, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 7 octobre 2010.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes conformément à l'Article 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, au titre duquel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée pourra exercer les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les parts sociales de la Société en parts sociales ordinaires non-rachetables.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 6 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social - Parts sociales.

- A) Capital social
- 6.1 Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts.
- 6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent trois mille six cent Livres Sterling (GBP 1.203.600,-), divisé en deux millions six mille (2.006.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune, et une prime d'émission totale de deux milliards sept cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante-sept Livres Sterling et trente pence Sterling (GBP 2.799.885.557,30).
- 6.3 A moins que l'assemblée générale des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en conviennent autrement, toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution conformément au montant de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale plus les paiements en prime d'émission) et se classeront pari passu.
- 6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.
 - B) Droits des Parts Sociales
 - 6.5 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.
 - 6.6 Les Parts Sociales ne sont pas rachetables.
 - C) Capital autorisé
- 6.7 La Société aura un capital social autorisé de deux millions quatre cent sept mille deux cents Livres Sterling (GBP 2.407.200,-) divisé en quatre millions douze mille (4.012.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de soixante pence Sterling (GBP 0,60) chacune et une prime d'émission totale de cinq milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent soixante et onze mille cent quatorze Livres Sterling et soixante pence Sterling (GBP 5.599.771.114,60).

- 6.8 Le conseil de gérance est par la présente autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales pour un montant à concurrence de tout ou partie du capital total autorisé de la Société, le cas échéant, déterminé de manière discrétionnaire par le conseil de gérance, ainsi que d'accepter les souscriptions pour de telles Parts Sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce titre conformément à ces statuts.
- 6.9 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer le cas échéant les conditions pour toute souscription de Parts Sociales.
- 6.10 Si le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches lui permettant de modifier l'Article 6.2 afin d'enregistrer la modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements conformément à la loi.
- 6.11 La période de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés le cas échéant, de la manière requise pour la modification de ces statuts.
- 6.12 Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions du droit luxembourgeois."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer l'exercice social de la Société, qui a commencé le 1 ^{er} janvier 2013, avec effet au 1 ^{er} août 2013 et de commencer un nouvel exercice social le 2 août 2013 qui sera clôturée le 31 décembre 2013.

Frais et Dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme mentionné ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WIDUNG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013 LAC/2013/36874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013125636/171.

(130153238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Panattoni Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.726.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of August.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, The Netherlands,

here represented by Mrs Jacqueline NIKOLIC, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Luxembourg II S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 133726, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, dated November 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2939 of December 18, 2007.

The share capital of the Company presently amounts to thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by three thousand (3,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Jacqueline NIKOLIC, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Luxembourg II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133726, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2939 du 18 décembre 2007.

La Société a actuellement un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jacqueline NIKOLIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013126037/84.

(130152573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Ferala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 179.968.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-deux août.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Xavier GOETSCHY, gérant, né le 23 juin 1985 à Mulhouse (France), porteur du passeport numéro 06AP68103, émis le 24 août 2006 par la sous-préfecture de Mulhouse, demeurant à F-68820 Kruth, 66, Grand'Rue,

représenté par Madame Saskia LEAL KEIJZER, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2013, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2) Monsieur Maurice GOETSCHY, avocat, né le 6 juin 1981 à Mulhouse (France), porteur du passeport numéro 06AL688317, émis le 31 août 2006 par la sous-préfecture de Mulhouse, demeurant à L- 2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre,

représenté par Madame Saskia LEAL KEIJZER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2013, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, et

3) Madame Saskia LEAL KEIJZER, juriste, née le 13 avril 1981 à Malaga (Espagne), porteur du passeport numéro XDA7941129, émis le 20 septembre 2009 par l'ambassade d'Espagne à Luxembourg, demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "FERALA S.à r.l." (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
 - 3.2 La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute

autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, exercer une activité de cash-pool intragroupe ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
 - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée Générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
 - 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
 - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
 - 11.3 Quorum et vote
 - Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation.

Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
 - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
 - 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
 - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'au moins deux gérants, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
 - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Xavier GOETSCHY, susnommée,
- a payé huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,00) pour une souscription à huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales;
 - 2) Monsieur Maurice GOETSCHY, susnommé,
- a payé mille huit cent soixante quinze euros (EUR 1.875,00) pour une souscription à mille huit cent soixante quinze (1.875) parts sociales;
 - 3) Madame Saskia LEAL KEIJZER, susnommée,
- a payé mille huit cent soixante quinze euros (EUR 1.875,00) pour une souscription à mille huit cent soixante quinze (1.875) parts sociales.

Total: douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) payés pour douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale des associés

Les associés constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).
- 2) La personne suivante a été nommée gérant unique de la Société:

Monsieur Xavier GOETSCHY, susnommé.

- 3) Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, es-qualitès qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Leal Keijzer, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 39270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126485/359.

(130153876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May.

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

KKR Fund Holdings L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY - George Town, Grand Cayman,

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 May 2013;

being hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

- I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;
- II. The Sole Shareholder declares that it represents the entire share capital of KKR Asia S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of seven hundred thousand United States dollars (USD 700,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.775, and incorporated by a notarial deed of 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 8 October 2008, number 2453 (the "Company"). The articles of incorporation have for the last time been amended following a notarial deed of 6 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated, 21 February 2013 number 435;
- III. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 TO APPROVE the redemption by the Company of all one hundred thousand (100,000) class G shares (the "Class G Shares"), held by the Sole Shareholder and TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class G Shares.
- 2 Further to the approval of the redemption of the Class G Shares by the Company, TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class G Shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.
- 3 TO REDUCE the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) so as to reduce it from its current amount of seven hundred thousand United States dollars (USD 700,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to six hundred thousand United States dollars (USD 600,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand
- 4 TO AMEND the first paragraph of article 5 and article 28 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company's interim financial statements as of the date hereof showed sufficient distributable funds currently booked in the Company's accounts so that a redemption of the Class G Shares shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws and/ or the articles of incorporation of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVED TO APPROVE the redemption of all the class G shares, held by its Sole Shareholder and RESOLVED TO APPROVE the determination by the Company's managers of the purchase price for the Class G Shares.

Second resolution

Further to the approval of the redemption of the Class G Shares by the Company, the Sole Shareholder RESOLVED TO ACKNOWLEDGE that the Company holds all of its Class G Shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED TO REDUCE the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) so as to reduce it from its current amount of seven hundred thousand United States dollars (USD 700,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to six hundred thousand United States dollars (USD 600,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, with a nominal value of

one United States dollar (USD 1.-) each, by way of cancellation of the Class G Shares. As a result of the cancellation of the Class G Shares, the retained earnings and the share premium reserve shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class G Shares over their nominal value.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED TO AMEND article 5, first paragraph and article 28 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

- " **Art. 5. Capital (1** st paragraph). The share capital of the Company is set at six hundred thousand United States dollars (USD 600,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class B shares. Each issued share has a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) and is fully paid up."
- " Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
 - the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class H Shares), the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class F Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai,

par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KKR Fund Holdings L.P., un limited partnership régi par le droit des lles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Ugland House, KY - George Town, Grand Cayman,

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mai 2013,

étant ci-après dénommé l'«Associé Unique».

- I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.
- II. L'Associé Unique déclare qu'il est le seul associé de KKR Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 700.000,-), immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.775, et constituée par acte notarié du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2008, numéro 2453 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 février 2013 numéro 435.
- III. L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnait être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 APPROBATION du rachat par la Société de l'intégralité des cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») détenues par son Associé Unique et APPROBATION de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie G.
- 2 Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, Constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie G, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.
- 3 REDUCTION du capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000,-) afin de le réduire de son montant de sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 700.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à six cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, par annulation des Parts Sociales de Catégorie G.
- 4 MODIFICATION du premier alinéa de l'article 5 et de l'article 28 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

5 Divers

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE DE CONSTATER que les comptes intérimaires de la Société à la date des présentes, démontrent suffisamment de réserves distribuables actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société afin qu'un rachat des Parts Sociales de Catégorie G n'ait pas pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit et aux réserves indisponibles pour distribution aux termes des lois du Grand-Duché du Luxembourg et/ou des statuts de la Société.

L'Associé Unique A DECIDE D'APPROUVER le rachat de toutes les Parts Sociales de Catégorie G détenues par son Associé Unique et D'APPROUVER de la détermination par les gérants de la Société du prix de rachat des Parts Sociales de Catégorie G.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, l'Associé Unique A DÉCIDÉ DE CONSTATER la détention par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie G, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique A DECIDE DE REDUIRE le capital social de la Société d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) afin de le réduire de son montant de sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 700.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 600.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent

mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, par annulation des Parts Sociales de Catégorie G. En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie G, [les bénéfices et le compte prime d'émission] seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie G sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique A DECIDE DE MODIFIER l'article 5, alinéa 1 er, et l'article 28 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

- « **Art. 5. Capital social (1** er alinéa). Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 600.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), et est entièrement libérée.»
- « Art. 28. Distribution des Bénéfices. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C:
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à d zéro virgule quarante pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D:
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à d zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie F.
- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.
- Si l'entièreté de la dernière (par ordre alphabétique) catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie G), le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Catégorie F).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2013. REM/2013/994. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L.SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 septembre 2013. Référence de publication: 2013125945/243.

(130152877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.775.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 145.279.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August. before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Meade Capital Investments Inc, a company incorporated under the law of Bahamas, having its registered office at Providence House, East Hill Street, P.O. Box N-3910, Nassau, Bahamas (the "Sole Shareholder"),

The Sole Shareholder is hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholders holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of BL HOLDINGS S.àr.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.279, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 11, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 734 of April 3, 2009;
- The articles of incorporation have been amended by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) pursuant to a deed dated March 23, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 826 of April 17, 2009 and for the last time pursuant to a deed dated April 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1256 of June 16, 2010;
- the Company's capital is set at EUR 4,775,500 (four million seven hundred and seventy-five thousand and five hundred euro) represented by 191,020 (one hundred ninety-one thousand and twenty) shares with a par value of EUR 25 (one hundred twenty five euro) each;
 - the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
 - the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept août.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Meade Capital Investments Inc, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Providence House, East Hill Street, P.O. Box N-3910, Nassau, Bahamas (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination BL HOLDINGS S.àr.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.279 avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la «Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 734 du 3 avril 2009;
- Les statuts de la société ont été modifiés par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 1256 du 16 juin 2010;
- Les statuts de la société ont été modifiés par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 826 du 17 avril 2009 et le 29 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N o 1256 du 16 juin 2010;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 4,775,500 (quatre millions sept cent soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 191,020 (cent quatre-vingt-onze mille vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
 - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

€

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10715. Reçu soixante-quinze euros 75,00

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013126366/102.

(130154470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Growth Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.999.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 04572042

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on 27 August 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Growth Holding I S.à r.l (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the

Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities:

- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into ten (10) classes of shares as follows:
 - one thousand five hundred (1,500) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A3 shares (the "Class A3 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A4 shares (the "Class A4 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A6 shares (the "Class A6 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A7 shares (the "Class A7 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A8 shares, (the "Class A8 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A9 shares, (the "Class A9 Shares"),
 - one thousand five hundred (1,500) class A10 shares, (the "Class A10 Shares"),

all class A1 to class A10 shares are referred as the "Shares", [with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

- 5.2 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5.2. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).
- 5.2.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class

of Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

- 5.2.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.2.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of Shares the total amount of net profits attributable to that class of Shares (subject to the provisions of Article 15.2 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15.2 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.
 - "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed.
- 5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
 - 5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any two Managers;
 - 10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article
 - 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 15.2.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them, then
 - the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 Shares).

- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Hg Incorporations Limited	1,500 class A1 to class A10 Shares
Total:	15,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euros.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Nadia Dziwinski, born in Rocourt (Belgium), on 11 May 1971 and residing at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HG Incorporations Limited, une constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume Uni et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de Companies House sous le numéro 04572042,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Growth Holding I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance: ou
- 2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés ") passée conformément à ces Statuts y compris l'Article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.
- 2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.
 - 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:
- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- 3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent par toute personne

(y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

- 3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de procéder à des investissements immobiliers soit directement ou par des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société possédant ces investissements;
- 3.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
- 3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par dix (10) catégories de parts sociales comme il suit:
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9");
 - mille cinq cents (1.500) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales de Catégorie A10");

toutes les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont dénommées les "Parts Sociales" ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

- 5.2 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales entière (s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales, conformément aux dispositions de cet Article 5.2. En cas de rachat et d'annulation de catégories A de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique décroissant (commençant par la catégorie A10).
- 5.2.1 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans

cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et rachetée et annulée.

- 5.2.2 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.
- 5.2.3 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et conformément aux dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque catégorie de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de cette catégorie sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation Total deviendra dû et payable par la Société.

Pour les besoins des présents Statuts, les mots suivants doivent avoir les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.
- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.
- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales concernée le montant total des bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales (sous réserve des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts) (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15.2 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure ou ce montant constitue un montant disponible, touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts ou dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance mises de côté pour les besoins de frais de fonctionnement de la Société, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15.2 des présents Statuts);

P = toutes réserves et prime d'émission librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales a être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts;

PR =les sommes mises de côté pour les besoins des frais de fonctionnement de la Société dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés.".
- 5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.
 - 5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions des présents Statuts.
- 5.6 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions sur le rachat d'actions propres dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autre que des Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.
- 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:
 - 10.1 Si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 En cas de pluralité de Gérants, la signature de deux Gérants;
 - 10.3 La signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir é été délégué conformément à l'article 11.
- 11. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des taches précises à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les pouvoirs et responsabilités de ce/ces agent(s) ad hoc et leur rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa délégation.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 11.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que

le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès -verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.
- **14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Distribution sur parts sociales.

- 15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.
- 15.2 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les Associés en vertu des statuts et en accord avec les dispositions de cet Article 15.2:

Les détenteurs de Parts Sociales de catégorie A ont droit aux dividendes annuels fixe suivant:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A 7 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A8 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A9 doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 qu'ils détiennent, puis,
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A10 doivent être en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.
- 15.3 Si l'entièreté d'une catégorie de Parts Sociales est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A10)."
- 15.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).
- **16.** Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:	
Parts Sociales:	
Hg Incorporations Limited	1.500 Parts Sociales de Catégorie A1 à A1
Total:	15,000 Parts Sociale

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) correspondant à un capital de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1- La personne suivante est nommée comme gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Nadia Dziwinski, né le 11 mai 1971 à Rocourt (Belgique) et ayant sa résidence professionnelle à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
 - 2- Le Siège Social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39957. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127101/698.

(130154998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Extrait des résolutions des associés du 27 aout 2013

Il résulte des dite résolutions que:-

- 1. M. John Sutherland, demeurant professionnellement 9, Rue Principale, 6990 Hostert Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Conseil d'Administration avec effet au 27 aout 2013.
- 2. Mme Lesley Cairney, demeurant professionnellement 201 Bischopsgate, EC2M 3AE Londres UK a démissionné de sa fonction d'administrateur et président de la Conseil d'Administration avec effet au 27 aout 2013.
- 3. M. James Bowers, demeurant professionnellement 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres UK a été nommé administrateur de la Société avec effet au 27 aout 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2014.
- 5. M. Graham Watts, demeurant professionnellement 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres UK a été nommé administrateur de la Société avec effet au 27 aout 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2014.
- 6. M. Anthony Sugrue, demeurant 4a Rue Henri Schnadt L2530 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 27 aout 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2014.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Jeremy Vickerstaff, administrateur
- M. James Bowers, administrateur
- M. Graham Watts, administrateur
- M. Anthony Sugrue, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126530/25.

(130153898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pensionnat Notre-Dame (Sainte Sophie), Fondation.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 4, rue Marguerite de Busbach. R.C.S. Luxembourg G 160.

Bilan au 31 décembre 2012 en euros

ACTIF	PASSIF	
ACTIF Actif immobilisé 6 573 462.54	Fonds associatifs	2 231 0 4 1.72
	TOTIOS associatiis	-6 902
Actif circulant	Perte reportée	951.87
Comptes de régularisation actif 47 307.38	Bénéfice net constaté en 2011	310 329.99
	Subventions d'investissement	4 963 582.04
	Provision pour Risques	0.00
	Dettes	5 513 924.54
	Comptes de régularisation passif	113 301.25
	Fonds dédiés	2 229 832.64
TOTAL	TOTAL	8 459 060.31
Compte de pertes et pro	ofits pour 2012 en euros	
CHARGES	PRODUITS	
Frais de fonctionnement 1 870 218.20	Chiffre d'affaires	2 255 692.67
Frais de personnel 5 081 285.78	Autres produits d'exploitation	5 180 137.58
Corrections de valeur 507 426.94	Produits financiers	6 786.85
Autres charges d'exploitation 10 257.75	Produits exceptionnels	390 275.40
Charges financières	·	
Autres charges		
Bénéfice de l'exercice		
TOTAL	TOTAL	7 832 892.50
Budge	t 2013	
DEPENSES		2013
6061 Fournitures non stockables		181 000.00
6063 Fournitures d'entretien et petit équipement		26 000.00
6064 Fournitures administratives		13 000.00
6068 Autres matières et fournitures		1 000.00
60685 Alimentation		22 500.00
60801 Matériel didactique et laboratoires		46 500.00
60820 Autres achats		283 350.00
611 Sous-traitance générale		787 000.00
61321 Loyers		56 200.00
615 Services extérieurs entretien réparation		403 500.00
616 Assurances		19 500.00
618 Services extérieurs/divers		16 500.00
622 Rémunérations intermédiaires et honoraires		14 000.00
623 Publicité, publications, relations publiques		34 000.00
625 Déplacement, missions, réceptions		5 200.00
626 Frais postaux et de télécommunication		29 000.00
627 Services bancaires		1 200.00
63 Impôts et taxes		8 600.00
641 Salaires		4 569 506.29
6451 Charges sociales		639 696.70
6458 Recalcul charges sociales		1 500.00
65 Autres charges d'exploitation		12 500.00
66 Charges financières		30 000.00
TOTAL DEPENSES		7 201 252.99

	RECETTES	2012
706001	Contribution parents	1 065 076.00
706021	Recettes parascolaires	420 697.00
706026	Inscription Mise en Musique	6 930.00
706031	Recettes cantine	774 020.00
7060 4 1	Recette livres scolaires	18 599.00
706051	Frais d'inscription	9 200.00
7 4 0	Subventions reçues	4 931 881.50
	TOTAL RECETTES	7 226 403.50
	RESULTAT PREVISIONNEL	25 150.51

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Albert Hansen

Président

Référence de publication: 2013126060/69.

(130153047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Ambolt Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 173.182.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée Ambolt Capital S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173.182, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2012, enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012, LAC/2012/56402, aux droits de 75.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L120209149 le 5 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 14 janvier 2013, une erreur matérielle s'est glissée dans la version française dans le nom de famille du deuxième gérant nommé Jarle MORMAN-HANSEN, qui a été mal orthographié et qui aurait dû se lire comme suit:

«Monsieur Jarle NORMAN-HANSEN...»

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40294. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126286/26.

(130154281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Monescarsel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9061 Ettelbrück, 24, rue Abbé Joseph Flies.

R.C.S. Luxembourg B 109.670.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MONESCARSEL S.A» (matr: 2005 22 14 441) avec siège social à L-9061 Ettelbruck, 24, rue Abbé Joseph Flies, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109.670, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1272 en date du 29 novembre 2005.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Madame Marie-Claude PUNDEL, femme au foyer, née le 21 janvier 1955 à Luxembourg (matr: 1955 01 21 428), demeurant à L-9061 Ettelbruck, 24, rue Abbé Joseph Flies;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet:
- 1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
- 2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
- 3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
- 4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
- 5. Divers
- II.- Que Madame le Président déclare être le seul propriétaire de l'intégralité des actions de la société.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui l'ont amené à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société:

l. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

que la société possède une maison sise à Ettelbruck, rue abbé Joseph Flies, inscrite au cadastre comme suit:

- Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck -

Numéro 2095/7101, lieu-dit: rue abbé Joseph Flies, place(occupée) bâtiment à habitation, contenant 8,90 ares;

Titre de propriété

La société est devenue propriétaire de ce bien immobilier suivant acte de vente passé par-devant le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem le 29 juillet 2005, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch le 8 septembre 2005, volume 1179, numéro 24.

II. que la comparante a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marie-Claude PUNDEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10599. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126004/67.

(130152858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck